Refus de restitution de caution

Par Cataumath

Bonsoir,
Ayant des difficultés à trouver un logement, j'ai demandé à un propriétaire inscrit sur la plateforme Airbnb s'il accepterait de louer son logement à l'année. Sa réponse a été positive à condition de payer « de la main à la main » (donc loyers non déclarés) ce que j'ai accepté puisque dans l'urgence. J'ai dû faire un chèque de caution (non daté). Je n'ai pas été logée dans les meilleures conditions mais ça m'a dépannée. Maintenant j'ai trouvé un autre logement mais la fille de la propriétaire du logement précédent, me dit qu'elle ne me rendra pas mon chèque de caution car elle estime que sa mère a perdu de l'argent en ne pouvant louer via Airbnb (elle louait seulement l'été).
Y a-t-il moyen de récupérer ma caution ou dois-je malheureusement accepter ma bêtise ?
Merci pour votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

C'est mal engagé.

La fille en question (à quel titre intervient-elle celle-là ?) vous a-t-elle répondu par écrit ?

Avez-vous un écrit quelconque évoquant cette location ?

Au passage, on parle ici d'un "dépôt de garantie" ; une caution est une personne. Songez à utiliser le bon terme si vous faites une réclamation auprès d'un bailleur. Détenir un dépôt de garantie contre son gré est un problème civil. Retenir de force une caution est un crime passible des assises.

Par Cataumath

Merci pour votre réponse.
La fille « met son grain de sel « uniquement pour récupérer l'argent, je n'avais jamais eu affaire à elle avant. J'ai seulement discuté au départ avec sa mère avec laquelle, par ailleurs, je n'ai jamais eu de problème.
Les écrits : mes échanges de sms évoquant le règlement des loyers ou des factures d'eau et d'électricité. J'ai aussi les photos des factures que j'ai réglées par chèque.
La fille m'a envoyé un sms en y mentionnant la « caution », j'ai aussi un message audio.

Par Cataumath

Merci pour votre réponse.
La fille « met son grain de sel « uniquement pour récupérer l'argent, je n'avais jamais eu affaire à elle avant. J'ai seulement discuté au départ avec sa mère avec laquelle, par ailleurs, je n'ai jamais eu de problème.
Les écrits : mes échanges de sms évoquant le règlement des loyers ou des factures d'eau et d'électricité. J'ai aussi les photos des factures que j'ai réglées par chèque.
La fille m'a envoyé un sms en y mentionnant la « caution », j'ai aussi un message audio.

Par kang74

Bonjour

D'un point de vue légal, vous avez peu de recours puisqu'au final vous n'avez pas de bail qui mentionnerai un dépôt de garantie .

De plus si vous partez du principe qu'il y avait bail (pas besoin d'un écrit) il faut aussi partir sur le fait que quitter ce logement implique donc le formalisme et le préavis adéquat .

Mais cela arrangeait bien aussi la propriétaire de sortir du cadre légal puisque, on va appeler un chat un chat, elle n'a jamais rien déclaré au fisc ...

Par de là,je ne suis pas sure que le cadre légal vous serve bien ...

Mais vous pouvez tenter un coup de bluff en envoyant en LRAR une mise en demeure de vous rendre le dépot de garantie en spécifiant que cela fait 1 mois que vous avez remis les clés (vous datez cette remise des clés) et que si besoin vous ferez appel aux instances compétentes .
Vous lui faites remarquer, bien évidemment, que cela devra en passer par une régularisation administrative de la situation .

Si la fille du propriétaire vous recontacte par sms, vous lui expliquez que , sauf preuve du contraire, elle est étrangère à l'affaire qui vous lie avec sa mère , et que par de là, vous refuserez toutes communications avec elle à ce sujet , et commencerait les démarches légales nécessaires pour récupérer le dépot de garantie versée par chèque (si vous avez le numéro c'est mieux) puisqu'aucune retenue n'est justifiée .

En résumé , vous agissez comme si vous saviez avoir un bail en bonne et due forme ...

Par Cataumath

Merci beaucoup pour votre réponse.
Je vais donc tenter de récupérer ce chèque en suivant vos conseils.
Bien à vous.